

VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 janvier 2007

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE (pouvoir de Mme Monique LE SAINT), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Pierre LESTRADE).

**Absents excusés :**

Mme LE SAINT pouvoir à M. Jacques DEMBREVILLE  
M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,  
M. Pierre LESTRADE pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 10 janvier 2007

Date d'affichage de la convocation : 10 janvier 2007

Nombre de conseillers en exercice : 30

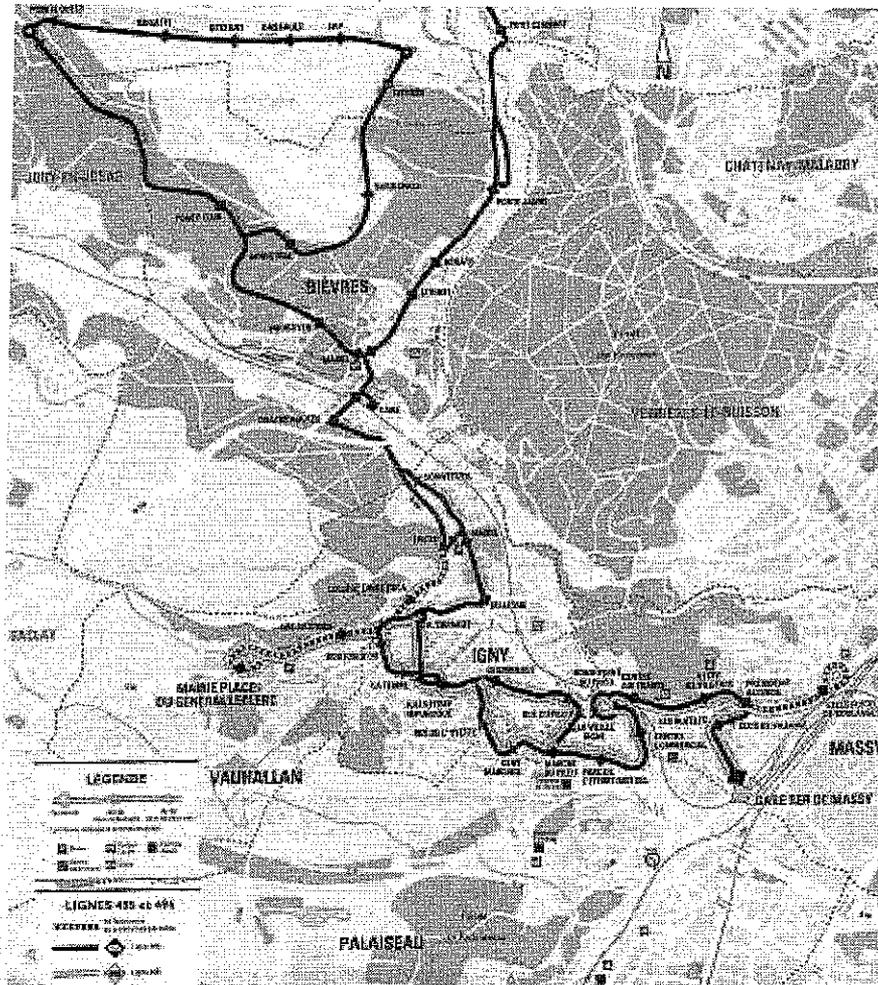
Nombre de membres présents : 27

PAEP 70

N° de l'ordre du jour :

**2007.01.07 - Avenant n°3 à la convention qui lie la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay et la Communauté de communes Versailles Grand Parc. Lignes de transport 495 et 496.**

- M. DEBAIN, rapporteur donne lecture de la délibération.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la contractualisation avec les exploitants de transport collectif est une compétence de Versailles Grand Parc. A ce titre la communauté de communes négocie le renouvellement de conventions.

La ligne de transport qui dessert des communes de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) et les villes de Massy et Bièvres est principalement affectée au transport scolaire.

Une convention a été signée entre la ville de Bièvres et la CAPS en 2003. Elle sera échu le 31 décembre 2008. Annuellement, un avenant permet de fixer la participation financière de la Communauté de communes Versailles Grand Parc au déficit des lignes 495 et 496. Pour l'année 2006, période couverte par le présent avenant, le déficit de la ligne est estimé à 667 253 euros.

La participation demandée à Versailles Grand Parc est de 67 230 euros ce coût comprend :

- le déficit imputable à Bièvres (42 509 euros),
- une quote-part du déficit imputable à la ville de Massy qui ne participe pas à la garantie de recettes (24 721 €).

Par ailleurs, la convention prévoit que Versailles Grand Parc prenne à sa charge les doublages nécessaires au transport des élèves. Trois doublages par semaine sont nécessaires les lundis, mardis et jeudis à 17h20. Le coût de ce service est estimé à 7 600 € pour la période de septembre 2006 à juin 2007.

Le 7 Décembre 2006 la commission déplacements du Grand Parc a émis un avis favorable au projet d'avenant annuel à la convention ainsi que sur l'organisation des doublages entre septembre 2006 et juin 2007. Elle a également demandé que la CAPS étudie la possibilité de ne plus desservir la commune de Massy à compter de l'année 2007.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. *Approuve l'avenant n°3 à la convention du 08 janvier 2004,*
2. *Approuve la mise en place des doublages tels que décrits ci-avant,*
3. *Demande à la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay d'étudier l'abandon de la desserte de la commune de Massy,*
4. *Autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et les actes afférents,*
5. *Dit que les crédits sont inscrits au budget du Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Guéant', written over a horizontal line.

**Pascal Guéant**  
**Directeur général des services**

PRÉF 76

01.02.07